

## PROCES VERBAL DU 22 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février à vingt heures trente, le conseil municipal de Pannecé, dûment convoqué le quinze février deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Pannecé sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CLAUDE, Maire.

Etaient présents : CLAUDE Jean-Michel, Maire

LHÉRIAU Marie-Thérèse - BONNIER Stéphane - Morgan LE ROCH, Adjoints  
ZAWISTOWSKI Yannick - LEHY Rodolphe - CERCLE Guillaume - DURAND Martine  
Sylvain DESORMEAUX - David GAUTRET - Stéphanie BOULO - Carole LANOE  
Pauline CADOREL, Conseillers Municipaux

Etaient absents et excusés :

- Cécile ALBERT a donné pouvoir à David GAUTRET
- Karine HOUGARD a donné pouvoir à Marie-Thérèse LHÉRIAU

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 15

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse LHÉRIAU

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 18 JANVIER 2024

Le procès-verbal du 18 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

### 2024-5 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées ainsi que le compte de gestion de l'exercice 2023 du receveur municipal

Du budget principal

Du budget annexe supérette

Du budget annexe « Auberge du Donneau »

Considérant que le comptable de la commune, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2023 les finances de la commune de Pannecé en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes, supérette et auberge du Donneau, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCIDE, d'approuver, les comptes de gestion de l'exercice 2023.

## 2024-6 BUDGET COMMUNAL PRINCIPAL : COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal examinera le compte de résultat de l'exercice 2023 du budget communal principal présenté par l'Adjoint aux finances.

### Résultat de l'exercice 23

|          |           | INVESTISSEMENT     | FONCTIONNEMENT      | TOTAL CUMULE        |
|----------|-----------|--------------------|---------------------|---------------------|
| RECETTES | Réalisées | 686 084,91 €       | 1 264 370,07 €      | 1 950 454,98 €      |
| DEPENSES | Réalisées | 643 160,84 €       | 849 383,33 €        | 1 492 544,17 €      |
| RÉSULTAT | Excédent  | <b>42 924,07 €</b> | <b>414 986,74 €</b> | <b>457 910,81 €</b> |
|          | Déficit   |                    |                     |                     |

### Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

|                | Résultat à clôture de l'exercice précédent (a) | Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité (b) | Résultat de l'exercice 23 (c) | Résultat de clôture 23 (D = a-b+c) |
|----------------|--|--|-------------------------------|------------------------------------|
| INVESTISSEMENT | - 107 140,19 €                                 |  | <b>42 924,07 €</b>            | - 64 216,12 €                      |
| FONCTIONNEMENT | 1 418 996,42 €                                 | 350 000,00 €   | <b>414 986,74 €</b>           | 1 483 983,16 €                     |
| TOTAL          | <b>1 311 856,23 €</b>                          | <b>350 000,00 €</b>  | <b>457 910,81 €</b>           | <b>1 419 767,04 €</b>              |

D'où un excédent de clôture de **1 419 767.04 €**, hors restes à réaliser.

M le Maire charge M BONNIER de procéder au vote du compte administratif de l'exercice 2023.

M le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le résultat de l'exercice 2023.

## 2024-7 BUDGET COMMUNAL ANNEXE SUPERETTE : COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal examinera le compte de résultat de l'exercice 2023 du budget communal annexe SUPÉRETTE présenté par Stéphane BONNIER, Adjoint aux finances.

### Résultat de l'exercice 23

|          |           | INVESTISSEMENT    | FONCTIONNEMENT    | TOTAL CUMULE      |
|----------|-----------|-------------------|-------------------|-------------------|
| RECETTES | Réalisées | 3 000,00 €        | 3 000,00 €        | 6 000,00 €        |
| DEPENSES | Réalisées |                   | 752,60 €          | 752,60 €          |
| RÉSULTAT | Excédent  | <b>3 000,00 €</b> | <b>2 247,40 €</b> | <b>5 247,40 €</b> |
|          | Déficit   |                   |                   |                   |

## Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

|                | Résultat à clôture de l'exercice précédent (a) | Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité (b) | Résultat de l'exercice 2023 (c) | Résultat de clôture 2023 (D = a-b+c) |
|----------------|--|--|---------------------------------|--------------------------------------|
| INVESTISSEMENT | 1 433,97 €                                     |  | 3 000,00 €                      | 4 433,97 €                           |
| FONCTIONNEMENT | 5 241,48 €                                     | 3 000,00 €   | 2 247,40                        | 4 488,88 €                           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>6 675,45 €</b>                              | <b>3 000,00 €</b>  | <b>5 247,40 €</b>               | <b>8 922,85 €</b>                    |

D'où un excédent de clôture de **8 922.85 €**, hors restes à réaliser.

M le Maire charge M BONNIER de procéder au vote du compte administratif de l'exercice 2023.

M le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le résultat de l'exercice 2023.

### 2024-8 BUDGET COMMUNAL ANNEXE LOTISSEMENT : COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal examinera le compte de résultat de l'exercice 2023 du budget communal annexe LOTISSEMENT présenté par Stéphane BONNIER, Adjoint aux finances.

## Résultat de l'exercice 23

|          |           | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | TOTAL CUMULE |
|----------|-----------|----------------|----------------|--------------|
| RECETTES | Réalisées | - €            |                | - €          |
| DEPENSES | Réalisées |                | 1 739,00 €     | 1 739,00 €   |
| RÉSULTAT | Excédent  |                |                |              |
|          | Déficit   | - €            | - 1 739,00 €   | - 1 739,00 € |

## Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

|                | Résultat à clôture de l'exercice précédent (a) | Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité (b) | Résultat de l'exercice 23 (c) | Résultat de clôture 23 (D = a-b+c) |
|----------------|--|--|-------------------------------|------------------------------------|
| INVESTISSEMENT |  |  | - €                           | 0,00 €                             |
| FONCTIONNEMENT |  |  | - 1 739,00 €                  | - 1 739,00 €                       |
| <b>TOTAL</b>   | <b>- €</b>                                     | <b>- €</b>   | <b>- 1 739,00 €</b>           | <b>- 1 739,00 €</b>                |

D'où un déficit de clôture de **1 739 €**, hors restes à réaliser.

M le Maire charge M BONNIER de procéder au vote du compte administratif de l'exercice 2023.

M le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le résultat de l'exercice 2023.

### 2024-9 BUDGET COMMUNAL ANNEXE AUBERGE DU DONNEAU : COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal examinera le compte de résultat de l'exercice 2023 du budget communal annexe AUBERGE DU DONNEAU présenté par Stéphane BONNIER.

#### Résultat de l'exercice 23

|          |           | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | TOTAL CUMULE |
|----------|-----------|----------------|----------------|--------------|
| RECETTES | Réalisées | - €            | 10 478,64 €    | 10 478,64 €  |
| DEPENSES | Réalisées | 14 595,93 €    | 1 305,46 €     | 15 901,39 €  |
| RÉSULTAT | Excédent  |                | 9 173,18 €     |              |
|          | Déficit   | - 14 595,93 €  |                | - 5 422,75 € |

#### Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

|                | Résultat à clôture de l'exercice précédent (a) | Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité (b) | Résultat de l'exercice 23 (c) | Résultat de clôture 23 (D = a-b+c) |
|----------------|--|--|-------------------------------|------------------------------------|
| INVESTISSEMENT | -7 434,64 €                                    |  | - 14 595,93 €                 | - 22 030,57 €                      |
| FONCTIONNEMENT | 19 001,06 €                                    |  | 9 173,18 €                    | 28 174,24 €                        |
| TOTAL          | 11 566,42 €                                    | - €  | - 5 422,75 €                  | 6 143,67 €                         |

D'où un excédent de clôture de **6 143.67 €**, hors restes à réaliser.

M le Maire charge M BONNIER de procéder au vote du compte administratif de l'exercice 2023.

M le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le résultat de l'exercice 2023.

### 2024-10 LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE - 2024

Monsieur le Maire présente le bilan des interventions 2023.

Il demande au conseil municipal l'autorisation de renouveler pour l'année 2024 en reportant le reliquat 2023 d'un montant de 200 € sur l'année 2024.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le Maire :

- à renouveler la campagne de lutte contre le frelon asiatique en 2024
- À reporter le reliquat de la participation commune d'un montant de 200 € sur 2024

### **2024-11 RÉPARTITION DES AMENDES DE POLICE 2023**

Par courrier du 29 janvier 2024, le Conseil Départemental demande si la commune prévoit des opérations qui permettront de concourir à l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention dans le cadre des travaux de voirie visant à améliorer la sécurité des personnes.

Monsieur Jean-Michel CLAUDE propose à l'assemblée de solliciter une subvention au titre des amendes de police 2023 pour les travaux d'aménagement du bourg - secteur est destinés :

- À sécuriser les entrées de bourg
- A rendre accessible l'arrêt des transports scolaires
- À améliorer les voies douces

dont le coût estimatif est évalué à 774 920.63 € hors maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité et autorise monsieur le Maire à solliciter la subvention.

### **2024-12 ECHANGE DE PORTION DE LA PARCELLE ZD62 ET PORTION DU CHEMIN COMMUNAL DIT DES HANNIGONS**

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg du secteur Est, la commune doit acquérir une portion de la parcelle 62. Monsieur le Maire a rencontré le propriétaire qui ne s'est opposé à cette acquisition mais en contrepartie, il souhaiterait échanger cette portion de parcelle contre une portion du chemin rural des Hanigons.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 17 octobre 2023, avait émis un avis favorable. Une enquête publique a été réalisée du 29 janvier au 12 février 2024. Aucune remarque n'a été portée au registre de l'enquête publique.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'échange d'une portion de la parcelle ZD 62 avec une portion du chemin communal des Hanigons.

### **2024-13 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION DE PARTICIPATION A LA PRESTATION CHOMAGE AUPRES DU CDG DE LA VENDEE**

Suite au licenciement pour inaptitude physique d'un agent titulaire de régime IRCANTEC, il revient à la commune de lui verser une allocation de retour à l'emploi.

Afin de se faire accompagner pour le calcul de cette allocation, monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de signer une convention avec le Centre de Gestion de la Vendée.

Le montant de la prestation est d'un montant de 42 € par mois jusqu'à épuisement des droits de l'agent.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Vendée afin de se faire accompagner pour le calcul de l'Allocation de Retour à l'emploi.

## 2024-14 VOTE DES CONCOURS DIVERS 2024 – ART 6281

Le Conseil Municipal vote les concours divers 2024 :

|   | 2023                                | Propositions<br>2024                |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| CAUE<br>(Forfait : de 1 000 à 3 000 habitants)  | 288 €                               | 288 €                               |
| Association Fédérative Départementale<br>des maires de Loire-Atlantique<br>Cotisation de base | 374.10 €                            | 377.97 €                            |
| Association des maires de l'arrondissement<br>d'Ancenis 0.05 € / hab (vote AG 23/03)          | 144,15 €                            |                                     |
| Fondation du patrimoine   | 120 €                               | 120 €                               |
| POLLENIZ<br>Cotisation de base 0.208 € par 1 424 hab)   | 296.19 €                            | 299.31 €                            |
| POLLENIZ<br>Forfait réseau piègeurs<br>(Formation & encadrement)                              | 712 €                               | 712 €                               |
| POLLENIZ  | Prime de 4 €<br>par ragondin<br>tué | Prime de 4 €<br>par ragondin<br>tué |
| AMR 44  | 100 €                               | 100 €                               |

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal adopte les concours divers 2024.

### INFORMATIONS

#### DIVERS

- *Devis signés*

- KOESIO – Remplacement onduleur poste étage mairie – Montant 143.04 € TTC
- JOULAIN SAS – Salle des loisirs réparation chauffage grande salle – Montant 852.67 € TTC
- GUIBERT Johnny Peinture – Reprise mur salle Cascade des Couleurs – Montant 79.38 € TTC
- SARL LINK6 INFORMATIQUE – Audit matériel informatique école - Montant 680 € TTC
- HERVE matériaux – gravier+ agrafes+ nappe - montant 390.68 € TTC
- TERRENA Pro – Tuteur + liens + manchon – montant 420.20 € TTC
- DETECT RESEAUX – Salle des loisirs – montant 1 020 € TTC

- **Eco r'aide**

Monsieur David GAUTRET, membre de la commission enfance jeunesse du SIVOM présente le projet.

L'Eco R'aide est un raid sportif ayant pour objectif de rassembler 80 jeunes du pays d'Ancenis tous âgés entre 13 et 17 ans, autour d'un évènement alliant activités physiques de pleine nature et sensibilisation à la préservation de l'environnement.

L'Eco r'aide est co-organisé chaque année par la COMPA et la collectivité accueillant l'évènement. Cette année c'est le SIVOM du Secteur de Riaillé. L'organisation repose sur un partenariat avec l'ensemble des structures jeunesse du Pays d'Ancenis.

Les épreuves sportives sont encadrées par les éducateurs sportifs de la ville d'Ancenis-Saint-Géréon. Les épreuves éco citoyennes sont assurées par les services « gestion des déchets » et « gestion des milieux aquatiques » de la COMPA.

Cet évènement se déroulera du mercredi 03 au vendredi 05 Juillet. Le campement aura lieu à Teillé près de la salle de sport.

La journée du vendredi 05 Juillet est envisagée au Plan d'eau de Pannecé. Le déplacement des jeunes entre le campement et le plan d'eau de Pannecé se fera à vélo via la voie verte. Une épreuve sportive VTT est prévue le matin de 10h30-12h et l'après-midi de 13h30 à 16h30 se déroulera une épreuve Eco citoyenne et du canoë.

Monsieur Gautret sollicite l'avis du Conseil Municipal. Une déviation sera nécessaire de 10h30 à 12h. Il faudra également prévenir l'association de pêche.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

- **Prise de position sur la mise en place du tarif de la restauration scolaire selon les QF**

Les membres de la commission scolaire proposent à l'assemblée de s'engager dans la démarche du groupe de travail intercommunal. Un bilan sera rendu pour permettre au Conseil Municipal de décider de la tarification au QF. Avis favorable du Conseil Municipal.

## TOUR DE TABLE

### **David GAUTRET**

**SIVOM** : Le projet intitulé "Accordons-nous" aura lieu sur le territoire du 15 mars au 15 avril. Plusieurs animations seront organisées.

**Bibliothèques** : Compte rendu de la réunion des référents.

### **Marie-Thérèse LHERIAU**

**Référent communal tourisme** : la 1ère rencontre des référents communaux tourisme a eu lieu le 14 février dernier. L'ordre du jour de cette réunion était :

- Rappel de la stratégie d'attractivité territoriale et lien avec la mise en place des référents communaux
- Missions de l'Espace Tourisme & Loisirs
- Bilan 2023 et perspectives 2024

- Échanges autour des modes de fonctionnement avec les référents communaux, sur les attentes et les besoins
- Bilan 2023 et perspectives 2024

Il est constaté que l'Espace Tourisme & Loisirs est d'abord fréquenté par les gens locaux avant les touristes.

Un travail va être mené sur des présentoirs et magazine de séduction avec ce que les communes peuvent proposer. Il est souhaité que chaque commune trouve une photo qui représente le plus favorablement la commune pour être dans le magazine.

Madame Lhériau a proposé la Mairie comme lieu pour le présentoir en plus des deux autres lieux imaginés.

**Plan d'eau de Pannecé** : Mme Lhériau rend compte de l'entretien avec la Présidente de l'association de la pêche à propos du panneau pour discuter des infos à indiquer dessus (règlement, vente des cartes, installation des pêcheurs, stationnement, infos diverses)

A cette occasion l'association a sollicité des panneaux blancs d'entrée de bourg pour leurs manifestations.

**L'AG des transports solidaires** : 13 chauffeurs à Pannecé pour 50 bénéficiaires surtout pour des rdv médicaux. Prix du Km 0.35 €

Toute demande est honorée.

**Association Onco Plein Air** : Cette association a pour mission de réaliser les rêves des enfants malades de cancer. Une opération de récolte de chaussures en bon état va se dérouler entre le 22 mars et le 04 avril. La récolte se fera à l'accueil de la mairie.

**Opération "Argent de poche"** : Un courrier va partir dans les semaines à venir pour les vacances d'avril (semaine du 22 au 26/04)

**Rodolphe LEHY**

**Intramuros** : 450 utilisateurs. De nouvelles assos contributrices. Nouvelle réunion le 12 mars à 20h

**Morgan LE ROCH**

**TE 44** : Nouveau référent sur le secteur. Maintenance : 23 % de l'éclairage public est en LED. Réflexion sur l'éclairage de la rue des Cèdres. Les 31 points lumineux les plus énergivores vont être remplacés lors des travaux d'aménagement du bourg.

Horloge astronomique : tout le département va être financé

**UFCEC** : Compte rendu de la rencontre avec le club : Ils sont satisfaits du terrain car il est naturel. Il serait intéressant d'avoir le planning des matchs sur la commune.

L'entreprise Effivert chargée de l'entretien va réduire ses interventions. Changement de traitement avec changement de semence. Travail sur les années à venir



**Stéphane BONNIER**

**Auberge du Donneau** : L'appel d'offres est en cours. Marché de travaux composé de 12 lots. La date limite du dépôt des offres est fixé au 15 mars.

**Course AVAV** : la balade destinée à promener les enfants, adolescents ou adultes malades ou souffrant d'un handicap, aura lieu et va passer le samedi 13 avril sur la commune de Pannecé.

**Pôle enfance jeunesse** : Réunion de travail le vendredi 23 février à 14h

#### **PROCHAINES RÉUNIONS**

- Commission bulletin : mardi 27 février à 20h
- Commission voirie : mardi 5 mars à 20h
- Commission finances : Jeudi 14 mars à 20h00
- Conseil municipal :
  - Jeudi 28 mars à 20h30
  - Mardi 23 avril à 20h30
  - Jeudi 23 mai à 20h30
  - Jeudi 27 juin à 20h30

La séance est levée.

| Nom Prénom   | Signature |
|--|-----------|
| CLAUDE Jean-Michel                                     |           |
| LHÉRIAU Marie-Thérèse                                  |           |
| BONNIER Stéphane                                       |           |
| ALBERT Cécile a donné pouvoir à David GAUTRET          |           |
| LE ROCH Morgan   |           |
| BOULO Stéphanie BONNIER Stéphane                       |           |
| ZAWISTOWSKI Yannick                                    |           |
| LEHY Rodolphe  |           |
| DURAND Martine   |           |
| HOUGARD Karine a donné pouvoir à Marie-Thérèse LHERIAU |           |
| LANOE Carole   |           |
| CERCLE Guillaume                                       |           |
| DESORMEAUX Sylvain                                     |           |
| CADOREL Pauline  |           |
| GAUTRET David  |           |